



# Pompes Funèbres du Golfe

565, Avenue de l'Héliport ZAC du Grand Pont  
83310 GRIMAUD

Tél : 04.94.79.55.90

Fax : 04.94.56.40.61

E-mail: agence.grimaud@pfdugolfe.com

Habilitation : 24-83-0056 - SIRET : 30207716900316

Devis n° **CGR02202**

Page 1 de 9

Notre référence PGR01750  
En date du 01/07/2025  
Suivi par LECOUTEUX Grégory  
Tél du client

**Xx DEVIS TYPE GOLFE GRIMAUD**  
ZA du Grand Pont  
83310 GRIMAUD  
France

*Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>).*

*En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).*

*En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.*

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
<b>1A - Préparation et organisation des obsèques</b>			Les démarches et formalités pour obsèques locales - avec parution numérique de l'avis de décès  Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles  La toilette et habillage	276,00  185,00  236,00
<b>3 - Cercueil et accessoires</b>	Cercueil CASAMANCE en aggloméré demi teinte 18 mm, équipé de 4 poignées, d'une cuvette biodégradable et plaque d'identification	834,00	1 Capiton COUDON  1 Caches vis offerts	125,00
<b>4 - Mise en bière et fermeture du cercueil</b>			La mise en bière et fermeture du cercueil	105,00
<b>5 - Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)</b>			Le corbillard et son chauffeur pour un transport au crématorium	552,00
<b>6 - Cérémonie funéraire</b>			L'équipe de 3 porteurs pour un départ ou arrivée sans convoi	270,00
<b>8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pouvoir aux</b>	1 Vacation de Police (frais non soumis à la TVA) (Trésor Public - Grimaud Chez Police Municipale 83310 GRIMAUD) Provision, cette vacation peut changer selon la commune de fermeture de cercueil	20,00		

Siège social : FUNECAPSUDEST - 39 Rue du Souvenir Français - 83390 Cuers

SAS au capital de 2744620 euros - Responsable légal : Directeurs Généraux Xavier THOUMIEUX et Thierry GISSEROT - RCS B 302 077 169 - Ville du Greffe : TOULON  
APE 9603Z - TVA Intracommunautaire : FR95302077169 - SIRET : 30207716900068 - TVA acquittée sur les débits - N° Orias : 7027908



# Pompes Funèbres du Golfe

565, Avenue de l'Héliport ZAC du Grand Pont  
83310 GRIMAUD

Tél : 04.94.79.55.90

Fax : 04.94.56.40.61

E-mail: agence.grimaud@pfdugolfe.com

Habilitation : 24-83-0056 - SIRET : 30207716900316

Devis n° CGR02202

Page 2 de 9

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
funérailles	Crémation pour convoi (Crematorium Vidauban 139 Bd des Pins Parasols 83550 VIDAUBAN)	997,00		
<b>Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 1 017,00</b>				
	<b>TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires</b>	<b>1 851,00</b>	<b>TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires</b>	<b>1 749,00</b>

**TOTAL Toutes Taxes Comprises : 3 600,00 €**

**TOTAL TVA : 388,67 €**

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (\*\*\*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 24-83-0056.

## Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT:

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);  
- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

## Acceptation

Siège social : FUNECAPSUDEST - 39 Rue du Souvenir Français - 83390 Cuers

SAS au capital de 2744620 euros - Responsable légal : Directeurs Généraux Xavier THOUMIEUX et Thierry GISSEROT - RCS B 302 077 169 - Ville du Greffe : TOULON

APE 9603Z - TVA Intracommunautaire : FR95302077169 - SIRET : 30207716900068 - TVA acquittée sur les débits - N° Orias : 7027908



## Pompes Funèbres du Golfe

565, Avenue de l'Héliport ZAC du Grand Pont  
83310 GRIMAUD

Tél : 04.94.79.55.90

Fax : 04.94.56.40.61

E-mail: agence.grimaud@pfdugolfe.com

Habilitation : 24-83-0056 - SIRET : 30207716900316

Devis n° **CGR02202**

Page 3 de 9

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

**Devis établi le 01/07/2025, valable 30 jours à compter du 09/07/2025**

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant obligatoires que non obligatoires, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Date et Signature du client*

*Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller*

---

**Siège social : FUNECAP SUDEST - 39 Rue du Souvenir Français - 83390 Cuers**

SAS au capital de 2744620 euros - Responsable légal : Directeurs Généraux Xavier THOUMIEUX et Thierry GISSEROT - RCS B 302 077 169 - Ville du Greffe : TOULON  
APE 9603Z - TVA Intracommunautaire : FR95302077169 - SIRET : 30207716900068 - TVA acquittée sur les débits - N° Orias : 7027908